

ZONE

D'AMÉNAGEMENT

CONCERTÉ

ATALANTE VIASILVA



VIASILVA

Dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

de la Zone d'Aménagement Concerté
« ATALANTE VIASILVA »



ATALANTE
VIASILVA

2.5 APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

RENNES MÉTROPOLE
COMMUNES DE CESSON-SÉVIGNÉ ET RENNES

Aménageur : SPLA VIASILVA – 1, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 50726 – 35207 RENNES Cedex 2 – Tél. : 02.99.35.15.15

Le bilan prévisionnel de la ZAC, présenté dans le Compte rendu annuel à la collectivité de 2021, est de 90 996 001 euros HT. Il est équilibré entre les dépenses et les recettes.

Les dépenses générées par l'aménagement et l'équipement de la ZAC ATALANTE VIASILVA peuvent être sommairement appréciées comme suit :

➤ **Etudes : 5 728 890 euros HT**

Ce poste correspond aux études de tiers pour les dossiers de création et de réalisation de la ZAC, études de société pour la rémunération forfaitaire de la SPLA ViaSilva, études urbaines et autres.

➤ **Foncier : 7 106 178 euros HT**

Le budget inclut les acquisitions réalisées, celles restantes à réaliser, les indemnités dues aux occupants - indemnités des exploitants agricoles.

➤ **Travaux : 47 031 842 euros HT**

Ce poste de dépense comprend les travaux réalisés et à réaliser d'espaces publics : voiries, réseaux, espaces verts ; des équipements particuliers peuvent être prévus (équivalents d'équipements de quartier), ainsi que les travaux de gestion, mise en état des sols, archéologie préventive etc.

➤ **Honoraires : 5 942 615 euros HT**

Les honoraires techniques correspondent aux honoraires des maîtrises d'œuvre VRD et paysage, des OPC et CSPS et autres techniciens nécessaires à la réalisation du projet.

➤ **Rémunérations : 8 108 023 euros HT**

Les rémunérations correspondent à celles conclus dans la concession d'aménagement de la SPLA ViaSilva.

Elles correspondent à des rémunérations proportionnelles de dépenses et de recettes, mais également à des rémunérations forfaitaires.

➤ **Frais divers : 2 343 115 euros HT**

Les frais divers inclus :

- Les impôts fonciers
- Les frais divers de tirage, reproduction, mais aussi expertises juridiques
- Les frais de communication liés à la production de supports de communication et à l'animation d'évènements favorisant l'appropriation des quartiers par les usagers et nouveaux habitants.

➤ **Fonds de concours : 6 468 201 euros HT**

Les fonds de concours prévisionnels correspondent à une participation de la ZAC à des budgets de fonctionnement d'équipements particuliers (comme des équipements de quartier), ou à des travaux qui sont réalisés en dehors de son périmètre, mais qui sont nécessaires à sa réalisation.

➤ **Frais financiers : 2 826 010 euros HT**

Les frais financiers sont budgétés pour absorber les frais financiers courts termes et ceux d'emprunts qui seraient nécessaires.

➤ **Aléas : 5 441 128 euros HT**

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur du projet, ainsi que de sa durée de réalisation, un budget d'aléas calculé sur la base de 6% des dépenses.